

Compte-rendu du Conseil Municipal du Lundi 12 Janvier 2026

Absents :

Arnaud SAINT JAMES est absent, a donné pouvoir à Elodie PASQUET

Hector CUADRADO RICA est absent et n'a pas donné de pouvoir.

Présents :

Elodie PASQUET (maire), David BESMIER, Michaël RAULT, Arnaud DUMOULIN (adjoints au maire)

Christopher STONHAM, Thomas LE BATARD, Clément DUMOULIN, Caroline BESNIER, Isabelle CLAUDE-RUSSO, Christian LE BARON, Nathalie MÉTIVIER, Aurélie FENOLLOSA (conseillers municipaux)

Secrétaire de séance : Aurélie FENOLLOSA

Point n°1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 8 décembre 2025 ;

Les membres du conseil municipal ont reçu le compte-rendu du conseil municipal du 8 décembre dernier par mail.

Des modifications ont été apportées à la demande d'Isabelle CLAUDE-RUSSO, prises en compte.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Point n°2) Délibération relative à la participation financière du repas des viducasses pour les aînés de la commune ;

Cette année, le repas des Viducasses se déroulera à la salle polyvalente, le dimanche 8 mars 2026 midi, sur le thème cabaret et comme tous les ans, la commune propose de prendre en charge financièrement le repas des Viducasses de **70 ans et plus**.

Elodie Pasquet propose :

- Que les aînés de 70 ans et plus, ne pouvant participer au repas en raison de leur état de santé reçoivent leur repas en livraison, à leur domicile d'une valeur de 30€,
- De fixer la participation financière aux personnes désireuses de participer au repas à 30€ pour un menu adulte et de 12€ pour un menu enfant,
- (Nouveauté) D'offrir le repas aux agents communaux (une manière simple et conviviale de leur témoigner de notre reconnaissance et une façon de renforcer les liens entre les agents et les élus).
- Christian Le Baron propose que le repas des membres du conseil municipal soit également pris en charge par la commune étant donné que cela se pratique dans d'autres communes et que la situation financière s'est améliorée.

→ Elodie PASQUET propose d'APPROUVER la participation financière à hauteur de 30€ pour les Viducasses de 70 ans et plus, que les personnes ne pouvant participer au repas en raison de leur état de santé reçoivent leur repas en livraison, à leur domicile d'une valeur de 30€. De fixer la participation financière aux personnes désireuses de participer au repas à 30€ pour un menu adulte et de 12€ pour un menu enfant de moins de 12 ans. Que le repas soit également offert aux agents communaux et aux membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à la majorité (un absent, 2 abstentions, 11 voix pour) la prise en charge du repas des Viducasses âgés de 70 ans et plus.

Les personnes de 70 ans et plus dans l'impossibilité d'y participer pour raison de santé bénéficieront d'un repas livré à domicile d'une valeur de 30€.

La participation financière est fixée à 30€ pour le menu adulte et 12€ pour le menu enfant.

Le repas est également offert aux agents communaux et aux membres du conseil municipal.

Point n°3) Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent vacant ;

Considérant la démission de Monsieur Lucas PROVOST, intervenue en juillet dernier, agent titulaire de la fonction publique territoriale, occupant un emploi permanent au sein des services communaux,

Considérant que cet emploi est vacant depuis cette date,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public,

Considérant que la commune souhaite recruter **un agent contractuel** sur cet emploi permanent, lequel n'est pas actuellement prévu pour être pourvu par un contractuel,

Elodie Pasquet propose de l'autoriser à recruter un agent contractuel sur l'emploi permanent devenu vacant ainsi que de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La durée du contrat fait débat car il faut prendre en compte également la période d'essai. Un contrat court renouvelable est plus sécurisant pour la commune mais risque d'être moins attractif. Le temps du contrat reste à déterminer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, l'autorisation de recruter un agent contractuel sur l'emploi permanent devenu vacant et de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Point n°4) Informations diverses ;

- Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent : un poste a été mis en ligne lundi 5 janvier, 3 candidatures ont été reçues, et un rendez-vous de recrutement est prévu dès le mercredi 7 janvier.

- Recrutement temporaire et occasionnel d'un agent communal en attendant le recrutement d'un nouvel agent (Clément DUMOULIN pour aider à broyer des branchages à la suite de l'intervention de l'entreprise le Loup Perché (prévue le 29 janvier). Il s'agira d'un contrat de 2 semaines à hauteur de 3 jours par semaine.

- Gens du voyage : Arrivés mardi 6 janvier sur le parking du cimetière. Il s'agit de la famille CONSENTIER (couple + 3 grands enfants), 2 roulottes et une caravane. L'autorisation d'occuper les lieux leur a été donnée jusqu'au 24 janvier. Cette famille a également été autorisée à utiliser les branchages restés sur le parking pour se chauffer ainsi qu'à utiliser de l'eau du cimetière. Le jour de la tempête Michaël Rault, maire-adjoint est allé les voir et leur a demandé de déplacer la caravane car des branches de l'arbre au-dessus menaçaient de tomber. Un des fils a été vu dans le verger municipal, Mickaël Rault a repris les choses avec lui pour ne plus qu'il y retourne. Il n'y a pas de convention signée, juste un accord amiable car ils ne sont que 5. La Préfecture a été mise au courant.

- Groupe de travail salles polyvalentes : Un doodle a été envoyé. Une modification des horaires est souhaitée par plusieurs conseillers.

- Bulletin municipal annuel (projection par Arnaud DUMOULIN), pour le présenter au conseil dans sa version quasiment finalisée.

- Syndicat intercommunal à vocations multiples et projet de cantine locale. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le porteur du projet concernant le projet de cantine locale sur Feuguerolles-Bully.

Le projet de cantine locale vise à reprendre la gestion de la restauration scolaire pour proposer des repas plus sains, avec davantage de produits locaux et bio tout en réduisant le gaspillage.

Le projet d'aménagement de la cantine locale est aujourd'hui confronté à une contrainte majeure : le SIVOM des 3 villages ne dispose pas, en l'état, des marges financières suffisantes pour porter seul ce projet.

Sur le plan juridique, le SIVOM est actuellement compétent pour la gestion de la cantine, mais pas pour la construction ni l'aménagement du bâtiment, qui appartient à la commune de Feuguerolles-Bully. Deux options sont donc possibles.

Première option : le SIVOM porte le projet. Cela impliquerait une extension de ses compétences à la construction et à l'aménagement de la cantine, ainsi que la mise à disposition du bâtiment par la commune, tout en conservant sa propriété. Dans ce cadre, le SIVOM pourrait récupérer le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) et solliciter des subventions de l'État, notamment la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux), sous réserve que la compétence soit bien transférée. En contrepartie, le financement reposerait sur une augmentation des participations des communes au syndicat.

Deuxième option : la commune de Feuguerolles-Bully porte le projet, en tant que propriétaire du bâtiment. Elle pourrait également récupérer le FCTVA solliciter des subventions. Une convention financière permettrait alors d'ajuster les contributions au SIVOM : la participation de Feuguerolles-Bully serait minorée, tandis que celles de Maltot et Vieux seraient majorées, sur une durée et un montant à définir.

Dans les deux cas, le projet aura un impact sur le fonctionnement : il entraînera une augmentation du coût des repas d'environ 40 centimes la première année, notamment liée aux coûts de formation. Si les tarifs aux familles ne sont pas revalorisés, les contributions des communes devront être revues à la hausse, en plus du financement des travaux.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur le porteur du projet : le SIVOM ou la commune de Feuguerolles-Bully ?

Ce positionnement soulève de nombreuses interrogations sur les impacts financiers de chacune des 2 options. Les élus au SIVOM (Christopher STONHAM, Nathalie MÉTIVIER et Michaël RAULT) précisent qu'il ne s'agit pas d'approuver ou non le projet mais de donner l'accord du conseil pour que la municipalité de Feuguerolles-Bully ou le SIVOM fassent les démarches de demandes de devis et de subventions. En l'état actuel de ses connaissances, le Conseil Municipal choisi de se déclarer sans opposition aux 2 options. La restitution de l'ensemble du projet sera partagée aux membres du Conseil Municipal.

Evènements à venir

- Vœux du Maire samedi 17 janvier 2026 à 18h30
- Carnaval école des 3 villages 7 mars à VIEUX
- Repas des Viducasses le 8 mars 2026 à 12h
- Élections municipales les 15 et 22 mars 2026

Fin de la séance à 22h17

Prochain conseil municipal le lundi 23 février à 20h : vote du budget

Elodie PASQUET, Maire :

Aurélien FENOLLOSA, Secrétaire de séance :